« Le Canard Enchaîné » : deux anciens dirigeants condamnés pour discrimination syndicale

« La section syndicale a à peine trois ans ; c'est la première créée dans les 110 ans d'histoire de notre journal de gauche et, déjà, arrive une condamnation pour discrimination syndicale, alors que nous sommes censé défendre les libertés dans nos colonnes. Ce sont les milliardaires de la presse qui vont être jaloux... »

Si Christophe Nobili choisit l'humour pour se féliciter du jugement rendu le 28 février par les Prudhommes de Paris, cela ne saurait cacher son amertume d'être obligé d'en arriver là. Nicolas Brimo et Michel Gaillard, absents à l'audience, respectivement ancien directeur général et ancien président du *Canard Enchaîné*, ont été condamnés à titre personnel – une première à notre connaissance dans ce type de dossier – pour discrimination syndicale à l'encontre du délégué syndical SNJ-CGT.

Le SNJ et le SNJ-CGT saluent cette décision qui reconnaît le préjudice subi par Christophe Nobili, défendu par Me Joyce Ktorza. Les deux syndicats, qui accompagnaient la plainte du journaliste au titre de l'atteinte portée à la profession, recevront également des dommages et intérêts. Autre satisfaction : malgré les tentatives de l'avocat de la direction d'obtenir un report, l'affaire a bien été jugée selon le calendrier prévu.

Et le dossier est épais. La direction du *Canard* a ainsi tout fait pour licencier le délégué syndical, essuyant deux refus de l'Inspection du travail et deux autres du ministère du Travail, ce qui ne l'empêche pas, désormais, de saisir le Tribunal administratif. Christophe Nobili a également été à de nombreuses reprises dénigré publiquement par ses employeurs, dans les colonnes mêmes de l'hebdomadaire satirique ou lors de réunions au journal. Sans oublier une mise à pied avec suppression de salaire, des entraves à son retour dans la rédaction après le refus du licenciement, le retrait de sa signature au bas de ses articles...

Les dirigeants Nicolas Brimo et Michel Gaillard, ainsi que l'ex-dessinateur André Escaro et sa compagne Edith Vandendaele, l'ont également attaqué – et ont perdu leur procès devant le tribunal judiciaire de Paris en décembre dernier – pour « atteinte à la présomption d'innocence », suite à une interview donnée au média en ligne Blast. Cette interview portait principalement sur les soupçons d'emploi fictif d'Edith Vandendaele, que Christophe Nobili a révélés dans son livre « Cher Canard »

et pour lequel les quatre protagonistes de l'affaire sont renvoyés, en juillet prochain, devant la justice pénale, notamment pour abus de biens sociaux.

La direction voyait déjà d'un très mauvais œil la création par Christophe Nobili d'une section syndicale SNJ-CGT dans la rédaction. L'enquête judiciaire sur l'emploi fictif a d'ailleurs révélé, deux ans après les faits, que cette création avait coûté au journaliste une promotion. Mais les ennuis ont décuplé – également pour celles et ceux qui l'ont soutenu en interne – après la parution du livre.

Le SNJ et le SNJ-CGT espèrent que cette condamnation aux Prud'hommes amènera la direction actuelle du *Canard,* nommée par Nicolas Brimo et Michel Gaillard et qui les soutient toujours aveuglement*,* à un peu de raison. Et qu'elle se rangera enfin du côté des salariés et actionnaires du journal, qui se sont portés partie civile dans le procès pénal qui doit avoir lieu cet été. A moins que, comme en octobre dernier, un énième report soit demandé par les prévenus et leur fan club…

Le 3 mars 2025.